

Communiqué de Presse

Paris, 30 octobre 2020

COVID-19 : L'activité de formation professionnelle est maintenue pendant la durée du confinement

Le Premier ministre a souligné hier soir l'importance de maintenir l'activité de formation professionnelle pendant toute cette nouvelle période de confinement.

Un [décret paru le 29 octobre](#) confirme ainsi que les centres de formation peuvent rester ouverts pour accueillir du public en formation présentiel, et ce durant toute la durée du confinement. Les centres de formation disposent déjà d'un protocole sanitaire strict, rédigé à l'initiative de la FFP, qui va ainsi permettre de continuer d'accueillir aussi bien les jeunes en alternance, que les demandeurs d'emploi et les salariés.

[L'attestation de déplacement](#) prévoit ainsi le motif formation professionnelle, ainsi que le passage d'un examen ou d'un concours.

Dès qu'il le sera possible, les acteurs de la formation proposeront toutefois des formations à distance, contribuant ainsi à limiter la circulation du virus. La FFP souligne que les acteurs de la formation ont fortement investi dans leur transformation digitale, et sont en capacité de proposer à leurs apprenants des formations à distance de grande qualité.

La FFP salue cette position équilibrée qu'elle appelait de ses vœux. Le développement des compétences est un enjeu central de protection de l'emploi, de cohésion sociale et de relance de notre économie. Maintenir la formation, c'est préserver nos chances de « former plutôt que licencier », et la capacité de notre pays de rebondir à court, moyen et long terme.

Elle salue également la réactivité des équipes du Ministère du Travail et du Haut-Commissariat au Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) avec lesquelles elle œuvre, avec l'ensemble des acteurs, pour maintenir dans les meilleures conditions l'activité de formation professionnelle.

Contact Presse : Carmen GARCIA - 06 44 96 59 52 – carmengarcia@commstrat.fr

La FFP (Fédération de la Formation Professionnelle), organisation professionnelle créée en 1991, fédère et représente plus de 900 entreprises de formation et du développement des compétences et leurs 2500 établissements. Depuis vingt-huit ans au service de la représentation et de la promotion de l'offre privée de formation – qui couvre près des 3% des besoins du marché-, la FFP place, au cœur de son action, le développement du professionnalisme de ses adhérents. Acteur majeur du secteur (avec un chiffre d'affaire cumulé de près de 2,5 milliards d'euros par an), elle agit au plus près des réseaux de décideurs et participe à la détermination des grandes orientations de la formation professionnelle et de l'accès au développement des compétences.